



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Aube

Commune : Grandville

Autres communes :

## R500

Appellation : Eglise Saint-Martin

## Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Martin

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 24/12/1913

Étendue de la protection : Choeur et transept : classement par arrêté du 24 décembre 1913

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.